



Une main-d'œuvre qualifiée et stable

La qualité des services de garde éducatifs repose directement sur la présence d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés.

Or, le Québec fait actuellement face à une **pénurie importante de personnel qualifié**, ce qui fragilise la qualité éducative et le fonctionnement quotidien des services de garde.

Une pénurie qui s'aggrave

Plusieurs indicateurs démontrent une détérioration de la situation au cours des dernières années.

Quelques chiffres clés

- Près de **3000 postes** sont actuellement vacants dans les services de garde éducatifs.
- **85 % de ces postes** concernent des éducatrices qualifiées.
- Le nombre de diplômées du **DEC en éducation à la petite enfance** est passé de **932 en 2014 à 556 en 2023**.
- Le taux de qualification du personnel est passé de **73,2 % en 2021-2022 à 66,8 % en 2024-2025**.

Cette pénurie a des conséquences concrètes dans les milieux :

- Difficultés à respecter les ratios exigés;
- Augmentation du recours au personnel non qualifié;
- Pression accrue sur les équipes éducatives.

Entre **2018 et 2023**, la proportion de services de garde en installation ne respectant pas le ratio minimal de **deux éducatrices qualifiées sur trois** est passée de **32 % à 46 %**.

Préserver les standards professionnels

Face à la pénurie, plusieurs mesures temporaires ont été adoptées pour assouplir les exigences de qualification. Toutefois, plusieurs de ces mesures ont pour effet de réduire les exigences professionnelles. Elles ne peuvent donc pas constituer une solution



permanente. Maintenir des standards élevés est essentiel pour garantir la sécurité et la qualité éducative offertes aux enfants.

Les engagements proposés au prochain gouvernement

1. Valoriser la profession d'éducatrice

Offrir des conditions salariales compétitives, comparables à celles des éducatrices du réseau scolaire.

2. Soutenir la formation et la qualification du personnel

Maintenir ou relancer les programmes favorisant l'accès à la profession, notamment :

- Relancer les bourses Perspectives (abolies au printemps 2025, elles visaient à encourager les inscriptions dans les secteurs touchés par des pénuries de main-d'œuvre, dont la petite enfance);
- Relancer le Parcours travail-études (COUD) (un programme d'attestation d'études collégiales permettant d'alterner travail et formation pour soutenir l'intégration de nouvelles éducatrices dans le réseau; la cohorte de l'automne 2026 sera toutefois la dernière);
- Maintien du service de certification offert par le MFA;
- Maintien du programme de reconnaissance des acquis RAC 96.

3. Rétablir un objectif élevé de qualification

Assurer le retour à la norme de **2 éducatrices qualifiées sur 3** dans les services de garde d'ici 2027 et viser un ratio de **3 éducatrices qualifiées sur 3** d'ici **huit ans (deux mandats)**.

